

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que dans le cadre du programme d'élagage à proximité des lignes haute tension 20Kv, l'entreprise Cabanel mandatée par Enedis pour l'entretien des réseaux interviendra sur votre commune pour remettre la végétation à une distance de 5m de part et d'autre de la ligne.

En cas de contestation ou de litige concernant la qualité du travail effectué, nous vous prions de bien vouloir nous en informer et contacter l'entreprise dans les meilleurs délais :

Entreprise Cabanel MLN du mas 81330 Lacase

05 63 72 07 14

## Traitement des bois coupés



**Le propriétaire de la parcelle reste propriétaire des bois coupés.**

### La végétation est en domaine privé

- Les branches coupées restent sur place, rangées et laissées à disposition du propriétaire.
- Dans les secteurs à fortes densités de végétation et/ou difficiles d'accès, les bois coupés sont laissés au sol, à disposition des propriétaires. L'élagueur doit faire un layon sous la ligne.

**L'intérêt de laisser les bois coupés au sol freine les repousses rapides**

### La végétation est en domaine public

- Les produits de coupe doivent être dégagés des voies de circulation, chemins, sentiers, fossés, ruisseaux, ... (évacuation ou broyage)

### Abattage

- L'arbre est laissé sur place, tronc ébranché, à disposition du propriétaire.



### ATTENTION DANGER

Même sans toucher directement une ligne, on risque l'électrocution. Il ne faut absolument jamais :  
! Toucher ou même s'approcher d'une ligne à terre.  
! Toucher un objet, une branche ou un arbre en contact ou très proche d'une ligne électrique.  
Pour toutes informations complémentaires sur la sécurité aux abords des ouvrages électriques, rendez-vous sur :  
[www.sousleslignes-prudence.com](http://www.sousleslignes-prudence.com)